



Apport de la société civile au renouvellement de la Politique alimentaire pour le Canada

Synthèse Sécurité alimentaire

Ce qui est dit dans la **Politique alimentaire pour le Canada (2019)**

La notion de « sécurité alimentaire » est au cœur de la vision de la Politique alimentaire : « *Toutes les personnes vivant au Canada peuvent avoir accès à une quantité suffisante d'aliments sains, nutritifs et culturellement diversifiés. Le système alimentaire du Canada est résilient et novateur, protège notre environnement et soutient notre économie.* »

Il s'agit également du thème principal qui sous-tend deux domaines d'action visant à combler des lacunes importantes (2019-2024)

Aider les collectivités canadiennes à avoir accès à des aliments sains. *Les initiatives communautaires investiront dans des projets qui augmentent l'accès aux aliments, et qui pourraient avoir des retombées sociales, sanitaires, environnementales et économiques à l'appui de collectivités dynamiques dans tout le Canada. Le gouvernement du Canada collabora également avec les provinces, les territoires et les principaux groupes d'intervenants pour travailler à la création d'un programme national d'alimentation dans les écoles.*

Appuyer la sécurité alimentaire dans les communautés nordiques et autochtones. *Les mesures prises faciliteront les efforts visant la Réconciliation avec les peuples autochtones en renforçant les systèmes alimentaires autochtones, inuits et métis, en reconnaissant l'importance de l'alimentation pour la culture et le bien-être des Autochtones et, ce faisant, en appuyant l'autodétermination alimentaire des Autochtones.*

La politique mentionne également un concept plus spécifique d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire des ménages est définie et conceptualisée au Canada comme l'accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières.

« *Amélioration de l'état de santé des Canadiens en lien avec la consommation de nourriture et allègement du fardeau des maladies relatives à l'alimentation, en particulier chez les groupes à plus haut risque d'insécurité alimentaire* » **est l'un des résultats prioritaires identifiés.**

La « *réduction du nombre de ménages vivant dans l'insécurité alimentaire au Canada* » était un exemple d'**objectif potentiel à explorer et à fixer** dans le cadre de la politique, qui s'alignerait sur les objectifs de développement durable des Nations unies (ONU).

ODD 2 (Faim Zéro), objectif 2.1 : *D'ici à 2030, éliminer la faim et garantir l'accès à tous, en particulier aux pauvres et aux gens en situation de vulnérabilité, notamment les nourrissons, à des aliments sains, nutritifs et suffisants tout au long de l'année.*

L'insécurité alimentaire des ménages est actuellement utilisée par le Cadre d'indicateurs canadien pour présenter les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 2. Le suivi de la prévalence de l'insécurité alimentaire grave (ménages déclarant des expériences telles que l'absence de repas, la réduction de l'apport alimentaire et, à l'extrême, le fait de passer un ou plusieurs jours sans manger, par manque d'argent) fournit une mesure directe de la progression du Canada vers la « Faim Zéro ».

La politique souligne également l'importance d'une approche pangouvernementale des interventions basées sur les revenus pour réduire l'insécurité alimentaire.

« Tous les ordres de gouvernement, notamment de nombreux ministères fédéraux, ont pris des mesures pour répondre aux problèmes liés aux systèmes alimentaires, notamment : des programmes de soutien du revenu qui ont pour effet de réduire la pauvreté et qui peuvent aussi réduire l'insécurité alimentaire »

Lignes budgétaires fédérales directement liées à la Politique alimentaire (2019-2024)

Ce qui a été inclus dans le [budget fédéral, mars 2019](#)

Le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) (page 196 du budget 2019) est une initiative sur cinq ans de 50 millions de dollars se terminant le 31 mars 2024, destinée à soutenir l'infrastructure des projets axés sur les aliments locaux, notamment les banques alimentaires, les marchés de producteurs et d'autres projets communautaires. Elle est décrite comme un soutien aux organisations ayant pour mission de réduire [l'insécurité alimentaire](#).

La **Subvention aux exploitants de ressources alimentaires** (page 196 du budget 2019) est une subvention visant à réduire les coûts élevés associés aux activités de chasse et de récolte traditionnelles, qui sont une source importante d'aliments traditionnels sains.

Le **Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées** (page 196 du budget 2019) est un fonds de 15 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets communautaires grâce au financement de matériel communautaire tel que des congélateurs, des serres, des projets de production d'aliments locaux, et la formation de compétences à l'intention des producteurs alimentaires locaux et autochtones.

Bien qu'elle ne fasse pas partie du budget 2019, la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie de COVID-19 comprenait 330 millions de dollars pour le [Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire](#), « nouveau financement destiné aux banques alimentaires, aux organisations de récupération alimentaire et à d'autres services d'aide canadiens pour offrir aux personnes en situation d'insécurité alimentaire un meilleur accès aux aliments », et 50 millions de dollars pour le [Programme de récupération d'aliments excédentaires](#), « nouveau financement pour aider les organisations vouées à la lutte contre l'insécurité alimentaire à gérer les excédents alimentaires et à les réorienter afin d'éviter le gaspillage ».

Progrès de la politique du gouvernement fédéral depuis 2019

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les 10 provinces a persisté à un taux élevé, avec une augmentation considérable entre 2021 et 2022. [En 2022, 6,9 millions de personnes dans les 10 provinces, dont près de 1,8 million d'enfants, vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire.](#)

Un des groupes de travail du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada (CCPAC) a préparé un rapport pour le ministre (non publié), présentant 3 recommandations : 1) Fixer un objectif de réduction de l'insécurité alimentaire de 50 % d'ici 2030, en se fondant sur les données de référence de 2019 de l'Enquête

canadienne sur le revenu. De plus, chercher à éliminer l'insécurité alimentaire grave. 2) Atténuer les répercussions disproportionnées de l'insécurité alimentaire sur les Noirs et les Autochtones. 3) Améliorer la mesure de l'insécurité alimentaire au Canada en tenant compte du rapport complet qui a été soumis et qui contient des recommandations sur la façon de mesurer et de produire des rapports. ([Voir les compte rendu des délibérations](#))

Un [rapport de l'auditeur général](#) sur le système alimentaire canadien pendant la pandémie a révélé que le Fonds de sécurité alimentaire d'urgence et le Programme de sauvetage des excédents alimentaires n'ont pas pu démontrer leur impact sur la réduction de l'insécurité alimentaire.

Recommandations et analyses du RAD et/ou du mouvement alimentaire

La politique alimentaire devrait continuer à mettre l'accent sur l'insécurité alimentaire des ménages et sur la sécurité alimentaire et l'autodétermination des populations autochtones ([voir le document d'information sur le renforcement des systèmes alimentaires autochtones](#)).

Compte tenu du suivi systématique de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, de l'ampleur et de la gravité du problème, et de ce qu'il signifie pour la santé et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes, la réduction de la prévalence et de la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages devrait être une priorité. Comme l'expliquent [Deaton et Scholz \(2022\)](#), cet indicateur est celui qui correspond le mieux à la vision ambitieuse de la sécurité alimentaire au Canada.

La fixation d'un objectif de réduction de l'insécurité alimentaire, une recommandation existante du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada, pourrait constituer une étape cruciale dans la mise en place d'un cadre de reddition des comptes. Pour être significatif, cet objectif devrait tenir compte de la gravité de l'insécurité alimentaire et s'accompagner de plans concrets fondés sur des données probantes relatives à des interventions politiques efficaces visant à réduire l'insécurité alimentaire. [Toutes les données issues de la recherche sur l'insécurité alimentaire soulignent la nécessité d'améliorer l'adéquation et la stabilité des revenus des ménages à faible revenu \(PROOF\)](#).

Le renouvellement de la politique alimentaire de 2023 devrait s'inscrire dans une approche pangouvernementale et s'appuyer sur les relations existantes entre AAC, EDSC et Santé Canada dans le cadre de la politique alimentaire de 2019. Pour parvenir à une réduction significative et durable de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, il est nécessaire de faire de la réduction de l'insécurité alimentaire un objectif politique pour les programmes de soutien aux revenus fédéraux destinés aux ménages à faible revenu (Allocation canadienne pour enfants, Allocation canadienne pour les travailleurs, Assurance-emploi, etc.) et une considération centrale pour la conception de programmes.



**FSC
RAD**

Food
Secure
Canada
Réseau
pour une alimentation
durable